



Arrêté n°2024-10-03
Réglementation provisoire d'autorisation d'occuper le
domaine public et réglementation au stationnement :
Rue Pierre Ponot
(Voie entre la boulangerie et la caisse d'Epargne)
Vendredi 11 octobre 2024

Le Maire de la commune de LIMAS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Considérant que la section concernée est située en agglomération,

Considérant les travaux programmés par Monsieur FEBRE Romain, rue Pierre PONOT 69400 LIMAS, consistant en : stationnement d'un véhicule nacelle le long de la boulangerie afin de changer une enseigne.

Considérant que pour assurer le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de règlementer provisoirement le stationnement des véhicules sur la voie de circulation et route barrée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le vendredi 11 octobre 2024 de 8h00 à 17h : rue Pierre PONOT (voie entre la boulangerie et la caisse d'Epargne).

- Installation de panneaux de signalisation indiquant la route barrée et prévoir une déviation par la voie à gauche du bar,
- L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu en permanence ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires, de sécurité et de transports de fonds.

ARTICLE 2 : La signalisation temporaire de travaux et interdiction de stationner sera implantée conformément aux textes en vigueur par Monsieur FEBRE Romain, sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et d'effectuer la réfection à l'identique des éventuels dommages pour lesquels il serait tenu pour responsable.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu des travaux et aux lieux habituels d'affichage.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Commissariat de Police de Villefranche,
- Police Municipale,
- Monsieur FEBRE Romain



Limas, le 08 octobre 2024

Michel THIEN,
Maire,